



Mon ex marie refuse de repondre au tel pour que je ne puisse pas

Par **rose**, le **26/07/2010** à **14:38**

Bonjour,

Depuis 1 mois et demi mes enfants sont chez leur père (11 ans et demi et 9 ans) et j'avais fait appel à la dass puisque mon aîné se plaignait (1 gant pour 2, interdiction d'aller aux toilettes la nuit...) et depuis je n'arrive pas à avoir mes enfants au tel..

Je vais lui faire une lettre en LR avec AR et stipuler sur la lettre que si je n'arrive pas à avoir mes enfants au téléphone je vais faire une main courante à la police

Qu'en pensez-vous ? pour ma part il peut appeler les enfants sans soucis

Par **Marion2**, le **26/07/2010** à **14:59**

Bonjour,

Il est inutile d'ouvrir un nouveau post.

Je vous avais conseillé de saisir le Juge aux Affaires Familiales.

Bon après-midi